

*LAUDATIO:*  
PROF. MARIO P. CHITI

ELISENDA MALARET\*

*Chers Collègues, chers amis, Professore Chiti, Caro Mario,*

Je remercie le Groupe européen de droit public de l'honneur qu'il m'a fait en me demandant de prononcer un discours en hommage au Professeur Mario Pilade Chiti à l'occasion de sa *laudatio*.

À cet honneur s'ajoute pour moi un grand plaisir.

Mario Chiti est un exemple remarquable de ce que le Groupe européen de droit public a voulu dès le premier moment représenter et susciter. En effet, il a pratiqué sans fatigue le dialogue entre chercheurs et l'approche sans restriction aux différentes cultures juridiques. Ce n'est donc pas par hasard s'il est membre fondateur du GEDP.

Avec les autres *pères fondateurs*, il partage le fait d'être juriste et européen. Mais ces conditions ne sont pas des simples données, des conditions formelles. Elles sont vécues et elles ont guidé sa tâche académique, scientifique et son projet de vie. Mario Chiti est *un Juriste engagé pour l'Europe* et fortement convaincu que le droit est un puissant vecteur de l'intégration.

Si comme Paolo Grossi a montré, l'évolution de la démocratie, la conquête des libertés, le progrès de la culture et de la richesse des pays européens a été bâti sous l'égide du droit et l'illumination de la philosophie, l'intégration européenne suppose l'aboutissement du projet des Lumières, d'où la centralité des valeurs communes.

Mario Chiti est *un signore del diritto amministrativo europeo*. Un *signore fiorentino*.

---

\* Professeure de Droit administratif, Université de Barcelona, Espagne

Comme nous montrerons brièvement et très rapidement, le professeur Chiti a été un acteur essentiel de la création scientifique du droit administratif européen. Par ses analyses, il a contribué de manière décisive à fonder les bases solides de cet ordonnancement juridique et, bien sûr, à sa densification et à son élargissement.

J'y reviendrai, puisque nous lui sommes débiteurs pour le droit administratif européen comme nous le concevons aujourd'hui. Ses apports constituent un jalon essentiel pour *le passage du droit administratif commun en Europe au droit administratif européen*.

Je vais me focaliser sur cet aspect, bien que son parcours soit plus riche et varié.

Mario Chiti est l'auteur d'un article fondamental dans la construction d'une conception du droit européen, "I signori del diritto comunitario: la Corte di giustizia e lo sviluppo del diritto amministrativo europeo" (publié en 1991) ou il procédait à une nouvelle relecture des apports de la Cour de Justice et montrait de manière magistrale l'interaction entre le droit européen et les ordres juridiques nationaux.

Ces derniers jours, en préparant cette intervention j'ai récupéré des articles, des notes, des échanges. Ces flashes que nous conservons et qui nous aident à reconstruire les itinéraires intellectuels, les démarches constructives de la formation des idées. Les bibliothèques, les archives sont, bien sûr, indispensables en tant que dépôts formels, mais, dans la mesure où les rencontres informelles ne peuvent pas être méprisées, les échanges non documentés peuvent jouer un rôle non négligeable dans le développement des courants de pensée, dans la création des différents paradigmes.

J'ai rencontré Mario Chiti à Rome la première fois, en 1991 (je crois) dans le cadre d'un Colloque organisé par le professeur Sabino Cassese sur la formation d'un droit administratif européen. La lecture du programme permet de mettre en exergue une génération d'administrativistes – outre Chiti, l'on y retrouve Massera, Franchini, et, bien sûr Cassese –, qui avaient entrepris la démarche d'analyser le droit européen, les arrêts de la Cour de Justice, en mettant en valeur les équilibres délicats entre les garanties des personnes privées et l'exigence d'efficacité de l'administration publique. Ce nouveau droit administratif européen émergeait sur les bases des principes de droit constitutionnel directement inscrits dans les Traités.

L'œuvre de Mario Chiti ne se limite pas à sa production scientifique, qui est très importante, car sa curiosité intellectuelle est bien connue, comme ses travaux plus récents sur l'Union Bancaire illustrent bien. Son projet montre un autre volet, il a contribué de manière décisive à la construction d'instruments, d'institutions qui ont favorisé l'essor, le développement et la diffusion du droit administratif européen. Le travail collectif a besoin d'un environnement pertinent.

Ainsi, avec le professeur Guido Greco il a créé une revue spécialisée, *Rivista italiana di diritto pubblico comunitario*, en 1991. Dans les derniers numéros nous y retrouvons des contributions de Mario Chiti, encore.

Et, un peu plus tard, ils ont mis en place un immense ouvrage collectif, un traité au sens propre, il *Trattato di diritto amministrativo europeo*, publié en 1997 qui mettait en commun des approches d'ordre général avec des analyses sectorielles.

Les différentes contributions de cette période de fin de siècle (une période, par ailleurs, riche en espoirs et en constructions institutionnelles) ont culminé par son ouvrage séminal, *Diritto amministrativo europeo*, publié la première fois en 1999, traduit au castillan par Luis Ortega et publié en Espagne en 2002, avec une introduction de cet illustre membre du GEDP trop tôt disparu. Dans cette introduction, Luis Ortega remarquait la nouveauté que supposait la "naissance" d'un droit administratif pour des institutions dépourvues de nature étatique.

Dans cette introduction Luis Ortega exprimait une préconisation que, j'en suis pleinement convaincue, était partagée par les membres du GEDP, "le supranational devait être conçu comme un espace juridique ouvert et pluraliste". Les valeurs qui soutiennent cette affirmation sont encore au cœur de notre groupe.

*Mario Chiti est un juriste européen engagé, un juriste voyageur, polyglotte et qui très tôt a mis en pratique le Droit comparé.* La maîtrise de cette méthode, la connaissance profonde d'autres ordres juridiques lui a permis de fertiliser ses analyses du droit européen en posant un autre regard.

Comme il a remarqué dans son *Diritto amministrativo europeo*, ceux qui tenaient à une approche méthodologique dogmatique du droit

public ne cultivait pas le droit comparé, écarté, ainsi que les ouvertures à d'autres sciences sociales. Par contre, une conception méthodologique plus pluraliste fournissait les éléments conceptuels permettant d'acter et affirmer un nouvel ordre qui, préalablement avait été suggéré, mais délaissé par la mise en exergue de l'absence d'une administration européenne.

Ce n'est pas par hasard si la découverte de nouveaux territoires revient aux juristes voyageurs, à ceux qui dialoguent et échangent.

Dans cette ouverture, Mario Chiti a participé activement dans différents projets nationaux et internationaux, de différente nature et portée.

Je voudrais signaler uniquement son association avec l'Institut International de Sciences Administratives (dont il a été membre de son comité exécutif), et, aussi, qu'il a présidé l'Association italienne respective, et, dans cette position il a favorisé la participation d'un nombre important de chercheurs et de praticiens italiens aux Congrès et aux Colloques de l'IISA.

Mario Chiti, acteur du droit administratif européen, membre actif de la communauté de juristes engagés dans la construction d'une Europe des libertés et de la solidarité, inclusive et soutenable, nous vous remercions aujourd'hui pour votre ténacité, et la gentillesse avec laquelle vous avez partagé votre expertise et votre savoir-faire.

Notre remerciement veut être notre plus chaleureux hommage.

*Je vous remercie de votre attention.*